



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la Sécurité civile
et de la gestion des crises**

Sous-direction de la préparation, de l'anticipation et
de la gestion des crises
Bureau de la planification, des exercices et des retours
d'expérience
DGSCGC/SDPAGC/BPERE/N°
Affaire suivie par :
Capitaine Jérôme KILLHERR (Exercices)
Marilie TISON-GROSRICHARD (Planification)
Tél. : 01 45 64 46 05 / 01 45 64 48 29
Courriel : dgscgc-exo-planif@interieur.gouv.fr

Paris, le 9 janvier 2023

Le Ministre de l'Intérieur et des outre-mer

à

**Monsieur le préfet de police
Madame la préfète de police des Bouches-du-Rhône
Mesdames et Messieurs les préfets de zone de défense et de sécurité
Mesdames et Messieurs les préfets de département**

Objet : Procédure d'échange et de remontée d'informations des préfectures sur la planification et les exercices.

Réf. : Règles nationales d'emploi du portail ORSEC du 1er janvier 2012 (abrogées par la présente) ;

Note DGSCGC/SDPGC/BPERE/2018/N°160 du 26 juin 2018 relative à la doctrine de mise en service de sites collaboratifs (abrogée par la présente) ;

Circulaire INTE2135143J du 7 décembre 2021 portant sur la politique nationale et orientations ministérielles relatives aux exercices territoriaux de gestion de crises 2022-2024.

Annexes : 1 – Formulaire de demande d'accès à *SYNAPSE*

2 - Référentiel de planification ORSEC

La présente note a pour objet de préciser les nouvelles procédures de remontée d'information liée aux planifications des niveaux communal, départemental, zonal ainsi que la programmation des exercices de gestion de crise territoriaux organisés par les préfectures de département et de zones de défense et de sécurité.

1. Outils utilisés et accès aux différents espaces

Le suivi de la planification territoriale et des exercices était précédemment réalisé sur le *Portail ORSEC* et la plateforme *OCMI*. Après la fermeture de la plateforme *OCMI* fin 2022 et compte tenu de la fermeture programmée du *portail ORSEC* qui aura lieu lors de la mise en œuvre de *SYNERGI.2* courant 2023, l'outil de remontée de la planification ORSEC (exercices et plans) est désormais hébergé à compter du 1^{er} janvier 2023 au sein de la plateforme *SYNAPSE*.

La plateforme *RESANA* vient compléter ce dispositif avec des espaces de travail permettant un meilleur partage de l'information entre préfectures et avec l'échelon central.

Ces outils sont détaillés ci-dessous :

1.1. SYNAPSE

Par souci de cohérence d'ensemble, le dépôt des plans et la programmation des exercices se réaliseront directement sur la plateforme *SYNAPSE* accessible à l'adresse suivante :

<https://synapse.dgscgc.interieur.rie.gouv.fr>

Ils complèteront les éléments cartographiques ORSEC déjà disponibles dans les applications *SYNAPSE*.

Actuellement, la plateforme *SYNAPSE* est accessible par le réseau interministériel de l'État (RIE). Tous les agents des SIDPC bénéficient d'un accès aux espaces cartographiques de *SYNAPSE*. Ils auront dorénavant accès aux espaces « dépôt des plans » et « programmation et suivi des exercices ».

Dans le cas où des agents n'auraient pas encore leur accès *SYNAPSE*, vous voudrez bien les inviter à renseigner le formulaire disponible en annexe 1 et à l'adresser au pôle TI2G par courriel : dgscgc-ti2g@interieur.gouv.fr.

1.2. RESANA

Afin de faciliter l'échange de données entre les préfectures et conformément à la circulaire du 7 décembre 2021 rappelée en référence, plusieurs espaces ont été créés sur l'application *RESANA* :

- « BPERE – SIDPC : Référentiels ORSEC » constitue une base juridique et réglementaire sur la planification de sécurité civile.
- « BPERE – SIDPC : Bibliothèque d'exercices » destiné au partage des documents relatifs aux exercices de gestion de crise (dossiers d'exercice, chronogramme, ...);
- « BPERE – SIDPC : RETEX » dédié au partage des retours d'expérience de gestion de crise ;
- « BPERE – SIDPC : PCS/PICS et COTTRIM » regroupe toutes les informations et les actualités relatives à la planification communale, intercommunale et capacitaire ;
- « BPERE – SIDPC : Actu et formations » permet le partage des actualités de la DGSCGC ainsi que l'hébergement des supports de formation ;

La plateforme *RESANA* est accessible à l'adresse suivante :

<https://resana.numerique.gouv.fr>

La plateforme *RESANA* n'étant pas hébergée sur le RIE, est accessible à toute personne détentrice d'une autorisation d'accès à ces espaces. L'ensemble des adresses fonctionnelles des SIDPC est d'ores et déjà inscrit à ces espaces *RESANA*.

1.3. SYNERGI.2

L'application *SYNERGI.2* reste l'outil privilégié des préfectures, des centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours et des centres opérationnels de zone pour la remontée des informations opérationnelles vers les autorités nationales.

Les règles d'emploi déterminant les seuils à partir desquels certains événements doivent être systématiquement renseignés dans *SYNERGI.2* ne sont pas impactées par la présente procédure.

2. Dépôt des plans

2.1. Mise en place du dispositif

L'ensemble de la planification de gestion de crise doit dorénavant être déposée sur la plateforme *SYNAPSE*, espace « dépôt des plans ».

Un nouveau référentiel de planification ORSEC est joint à la présente lettre-circulaire en annexe 2. Il constitue la base de données exhaustive des plans à réaliser aux échelles départementale et zonale. Ce référentiel permettra également une uniformité dans la dénomination des plans au niveau national.

Lorsqu'un plan sera édité sur *SYNAPSE*, son nom sera généré automatiquement selon les règles définies par ce référentiel.

Un accompagnement à la démarche sera initié dès le début de l'année 2023 avec le soutien des Etats-Majors des zones de défense et de sécurité, interlocuteurs privilégiés des préfetures de département dans le suivi uniforme des plans.

2.2. Suivi de la planification territoriale

L'espace « dépôt des plans » permettra le suivi rigoureux de l'ensemble des plans élaborés par les préfetures ainsi que leur mise à jour régulière. Pour rappel, la validité générale des dispositions ORSEC est de cinq ans, délai ramené à trois ans pour les plans particuliers d'intervention (PPI) des installations classées SEVESO seuil haut et des stockages souterrains. Vous veillerez à ce que les arrêtés d'approbations soient régulièrement mis à jour dans cet espace.

Les plans édités sur *SYNAPSE* seront visibles par l'ensemble des départements et zones pour favoriser la transversalité de l'information. Il vous sera cependant loisible d'éditer votre plan en diffusion restreinte si vous estimez que celui-ci relève d'une sensibilité particulière.

3. Planification des exercices

3.1. Remontée et suivi de la planification annuelle des exercices territoriaux de gestion de crise

La planification et le suivi des exercices se réalisera dorénavant sur l'espace « Programmation et suivi des exercices de gestion de crise » de *SYNAPSE*.

La planification prévisionnelle des exercices de l'année en cours devra être renseignée par chaque préfeture et zone de défense et de sécurité dans cet espace, avant le **1^{er} février** de chaque année.

Chaque préfeture est invitée à actualiser sa planification au plus tard pour **le 05 de chaque mois**. En coordination avec les Etats-Majors de zone de défense et de sécurité, ce suivi permettra la conception des indicateurs nationaux.

3.2. Transmission des dossiers d'exercices

Chaque préfeture est invitée à déposer les dossiers d'exercices dans l'espace *RESANA* dédié. L'objectif de ce partage est la création d'une base de données permettant un échange entre les différentes préfetures et zones de défense.

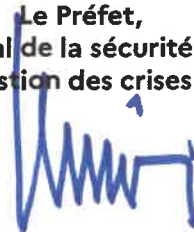
Les dossiers devront être nommés selon la nomenclature suivante : « Nom de l'exercice – département – année – nom du document » et déposés par thématique ORSEC dans l'espace *RESANA*.

3.3. Transmission des retours d'expérience

Chaque exercice doit faire l'objet d'un retour d'expérience. Au même titre que les dossiers d'exercices, les RETEX doivent être déposés dans l'espace *RESANA* dédié à cet effet, en suivant la même procédure que celle détaillée au point 3.2 de la présente note.

Je vous remercie pour votre action dans l'animation des acteurs de la gestion de crise, afin de piloter avec efficacité le suivi de la planification et la politique d'exercices au sein de vos départements et zones de défense et de sécurité ainsi que pour l'implication de vos personnels des SIDPC et des EMIZ dans la stricte application de cette lettre-circulaire.

**Pour le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer
et par délégation,
Le Préfet,
Directeur général de la sécurité civile et de la
gestion des crises**



Alain THIRION



Engagement individuel de responsabilité au bon usage du Système d'Information Géographique SYNAPSE

Référence(s): Instruction interministérielle n°901 /SGDSN/ANSSI du 28 janvier 2015 ; Décision d'homologation du S.I. SYNAPSE du 16 avril 2018 ; Déclaration CNIL 216417v0 du 20 mars 2018.

Je soussigné(e)

Nom : _____
Prénom : _____
Qualité : _____
Service d'affectation : _____
Matricule ou N° RIO : _____

reconnais avoir pris connaissance :

- que l'autorisation officielle d'accès aux S.I. Géographique SYNAPSE est délivrée par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises pour un usage professionnel. Dans le cadre de l'exercice des missions de l'agent, ce droit d'accès est strictement personnel, incessible et temporaire ;
- que toute usurpation de l'identité d'un utilisateur, ou toute mise à disposition d'un accès aux informations pour un utilisateur non autorisé est formellement interdite ;
- que toutes les connexions au S.I. Géographique SYNAPSE et les opérations effectuées sur les informations qu'il contient sont nominativement enregistrées¹ par un dispositif (journalisation des notifications techniques et de sécurité) permettant d'assurer la traçabilité des actions menées sur le système d'information, pour raisons de sécurité ;
- que l'administration peut, à tout instant, demander à en contrôler sans restriction l'utilisation qui en est faite ;
- de l'ensemble des mesures et règles de sécurité contenues dans la politique de sécurité du Ministère.

Je m'engage par ailleurs à :

- respecter les procédures décrites dans les référentiels de sécurité en vigueur au ministère² ainsi que les procédures spécifiques relatives au système d'information auquel j'ai accès ;
- être soumis, au titre de cette autorisation, au même titre que chaque utilisateur, aux règles de la protection du secret et au devoir de réserve (IGI 1300 annexe3) ;
- ne divulguer, ou ne communiquer à un tiers, en aucun cas des informations (par exemple les données de production) que je pourrais être amené(e) à connaître dans l'exercice de mes fonctions ;
- ne pas modifier sans autorisation la configuration des moyens mis à ma disposition, notamment de ne pas raccorder de moyens personnels (appareils électroniques communicants ou non) ou illicites ;

Je déclare être pleinement conscient(e) de mes responsabilités et reconnais être informé(e) des conséquences pénales, disciplinaires et statutaires qui pourraient résulter de la non application des procédures et dispositions édictées ci-dessus.

A	le	Signature de l'intéressé(e) (précédée de la mention « lu et approuvé »)
---	----	---

¹ En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de ces données. Pour exercer ce droit, adressez-vous à DGSCGC/SPGC par la voie hiérarchique.

² Informations directement disponibles sur le site SSI ou SHFD/FSSI depuis l'intranet MI ou auprès de votre correspondant SSI



Référentiel de la planification							
TYPE	Thématique	PLANS	CODE dpt	CODE zone	CODE zone maritime	Priorisation	
PLANIFICATION CAPACITAIRE	SDIS	SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ANALYSE ET DE COUVERTURE DES RISQUES	n°dep_SDIS_SDACR_date			Obligatoire	
		REGLEMENT OPERATIONNEL	n°dep_SDIS_RO_date			Obligatoire	
		DECI	n°dep_SDIS_DECI_date			Obligatoire	
	INFO PREVENTIVE	DOSSIER DEPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS	n°dep_DDRM_date			Obligatoire	
		DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS	n°dep_DICRIM_nom commune_date			Conditionnel	
CAPACITE	CONTRAT TERRITORIAL DE REPONSES AUX RISQUES ET AUX MENACES	n°dep_COTRRIM_date		Z+nom de la zone COTRRIM_date		Obligatoire	
ORSEC MARITIME	ORSEC MARITIME	TRONC COMMUN			M+ZONE_ORSEC DG_date	Obligatoire	
		SAUVETAGE AÉRO-MARITIME (SAMAR)			M+ZONE_ORSEC DS_SAMAR_date	Obligatoire	
		POLMAR MER			M+ZONE_ORSEC DS_POLMAR MER_date	Obligatoire	
		LIEUX REFUGES			M+ZONE_ORSEC DS_LIEUX_date	Obligatoire	
		NUCMAR			M+ZONE_ORSEC DS_NUCMAR_date	Obligatoire	
		SAUVETAGE MARITIME DE GRANDE AMPLIEUR (SMGA)			M+ZONE_ORSEC DG_SMGA_date	Obligatoire	
ORSEC DISPOSITIONS GENERALES	ORSEC GENERAL	TRONC COMMUN	n°dep_ORSEC DG_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_date	Obligatoire	
	OUTILS COMMUNS	CHAINE DE DIRECTION ET DE COMMANDEMENT : COD	n°dep_ORSEC DG_COD_date				Obligatoire
		CHAINE DE DIRECTION ET DE COMMANDEMENT : COZ			Z+nom de la zone_ORSEC DG_COZ_date		Obligatoire
		CHAINE DE DIRECTION ET DE COMMANDEMENT : PCO	n°dep_ORSEC DG_PCO_date				Obligatoire
		VEILLE ET ALERTE DES ACTEURS (GALA)	n°dep_ORSEC DG_VEILLE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_VEILLE_date		Obligatoire
		ANNUAIRE ORSEC	n°dep_ORSEC DG_ANNUAIRE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_ANNUAIRE_date		Obligatoire
		PROCEDURES : RENFORT, REQUISITION ...	n°dep_ORSEC DG_PROCEDURES_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_PROCEDURES_date		Obligatoire
		ALERTE DES POPULATIONS / COMMUNICATION D'URGENCE	n°dep_ORSEC DG_ALERTER_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_ALERTER_date		Obligatoire
		ORGANISATION DES TRANSMISSIONS	n°dep_ORSEC DG_TRANS_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_TRANS_date		Obligatoire
		ORGANISATION DE LA VIGILANCE METEO	n°dep_ORSEC DG_VIGIMET_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_VIGIMET_date		Obligatoire
		ORGANISATION DE LA VIGILANCE CRUES - Règlement départemental annonce crues	n°dep_ORSEC DG_VIGICRUE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_VIGICRUE_date		Obligatoire
	CELLULE D'INFORMATION DU PUBLIC (CIP)	n°dep_ORSEC DG_CIP_date				Obligatoire	
	CELLULE D'ACTIVITE AERIENNE (CAA) ZONAL			Z+nom de la zone_ORSEC DG_CAA_date		Obligatoire	
	MODE D'ACTION	RETAP RESEAUX : eau potable	n°dep_ORSEC DG_RETAP EAU_date				Obligatoire
		RETAP RESEAUX : électricité	n°dep_ORSEC DG_RETAP ELEC_date				Obligatoire
		RETAP RESEAUX : gaz	n°dep_ORSEC DG_RETAP GAZ_date				Obligatoire
		RETAP RESEAUX : hydrocarbures	n°dep_ORSEC DG_RETAP HYDRO_date				Obligatoire
		RETAP RESEAUX : communication électronique	n°dep_ORSEC DG_RETAP TELECOM_date				Obligatoire
		RETAP RESEAUX : GLOBAL	n°dep_ORSEC DG_RETAP RESEAUX_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_RETAP RESEAUX_date		Obligatoire
		PLAN DEPARTEMENTAL D'ACHEMINEMENT DES APPELS D'URGENCE	n°dep_ORSEC DG_PDAAU_date				Obligatoire
		EVACUATION MASSIVE	n°dep_ORSEC DG_EVAC_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_EVAC_date		Conditionnel
		SOUTIEN GENERAL DES POPULATIONS	n°dep_ORSEC DG_SOUTIEN_date				Obligatoire
		DISTRIBUTION DE PRODUITS DE SANTE	n°dep_ORSEC DG_SANTE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_SANTE_date		Obligatoire
		DISTRIBUTION DE COMPRIMES D'IODE	n°dep_ORSEC DG_IODE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_IODE_date		Obligatoire
		NOMBREUSES VICTIMES (général + tuerie de masse + NRBCe)	n°dep_ORSEC DG_NOVI_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_NOVI_date		Obligatoire
GESTION DES DECES MASSIFS		n°dep_ORSEC DG_DECES_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_DECES_date		Obligatoire	
GESTION DES MIGRATIONS DE POPULATION		n°dep_ORSEC DG_MIGRATIONS_date		Z+nom de la zone_ORSEC DG_MIGRATIONS_date		Conditionnel	
DISPOSITIONS SPECIFIQUES		RISQUE NATUREL	GRAND FROID	n°dep_ORSEC DS_FROID_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_FROID_date	Obligatoire
	GESTION SANITAIRE DES VAGUES DE CHALEUR		n°dep_ORSEC DS_CHALEUR_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_CHALEUR_date	Obligatoire	
	INONDATION		n°dep_ORSEC DS_INONDATION_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_INONDATION_date	Facultatif	
	INTEMPERIES / EVENEMENTS METEOROLOGIQUES DANGEREUX - EMD		n°dep_ORSEC DS_EMD_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_EMD_date	Facultatif	
	NEIGE/VERGLAS		n°dep_ORSEC DS_NEIGE/VERGLAS_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_NEIGE/VERGLAS_date	Facultatif	
	AVALANCHES		n°dep_ORSEC DS_AVALANCHES_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_AVALANCHES_date	Conditionnel	
	INCENDIE		n°dep_ORSEC DS_INCENDIE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_INCENDIE_date	Facultatif	
	LUTTE CONTRE LES SARGASSES		n°dep_ORSEC DS_SARGASSES_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_SARGASSES_date	Facultatif	
	SEISME		n°dep_ORSEC DS_SEISME_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_SEISME_date	Conditionnel	
	VOLCAN		n°dep_ORSEC DS_VOLCAN_nom du volcan_date		n°dep_ORSEC DS_VOLCAN_nom du volcan_date	Conditionnel	
	TSUNAMI		n°dep_ORSEC DS_TSUNAMI_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_TSUNAMI_date	Conditionnel	
	CYCLONE		n°dep_ORSEC DS_CYCLONE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_CYCLONE_date	Conditionnel	
	DISPOSITIONS SPECIFIQUES		RISQUE TECHNOLOGIQUE	PPI INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE	n°dep_ORSEC DS_PPI NUC_nom de la centrale_date		
PPI INSTALLATION CLASSE SEVESO SEUIL HAUT - ICPE ou Arrêté de dispense		n°dep_ORSEC DS_PPI SEVESO_nom de			n°dep_Arrêté de dispense_PPI SEVESO_nom de	Conditionnel	
PPI STOCKAGE SOUTERRAIN ou Arrêté de dispense		n°dep_ORSEC DS_PPI STOCK_nom de			n°dep_Arrêté de dispense_PPI STOCK_nom de	Conditionnel	
PPI GRAND BARRAGE		n°dep_ORSEC DS_PPI BARRAGE_nom du barrage_date				Conditionnel	
PPI ETABLISSEMENT UTILISANT DES MICROORGANISMES HAUTEMENT PATOGENES		n°dep_ORSEC DS_PPI MHP_nom du site_date				Conditionnel	
PPI INFRASTRUCTURES LIÉES AUX TRANSPORTS DES MATIÈRES DANGEREUSES dans les ports		n°dep_ORSEC DS_PPI MD PORT_nom du site_date				Conditionnel	
PPI INFRASTRUCTURES LIÉES AUX TRANSPORTS DES MATIÈRES DANGEREUSES dans les gares		n°dep_ORSEC DS_PPI MD GARE_nom du site_date				Conditionnel	
PPI INFRASTRUCTURES LIÉES AUX TRANSPORTS DES MATIÈRES DANGEREUSES dans les aires		n°dep_ORSEC DS_PPI MD AIRE_nom du site_date				Conditionnel	
PPI GESTION DES DECHETS DE L'INDUSTRIE EXTRACTIVE		n°dep_ORSEC DS_PPI GDIE_nom du site_date				Conditionnel	
ACCIDENT NUCLEAIRE MAJEUR		n°dep_ORSEC DS_ANM_date			Z+nom de la zone_ORSEC DS_ANM_date	Obligatoire	
TRANSPORT MATIERE RADIOACTIVE		n°dep_ORSEC DS_TMR_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_TMR_date	Facultatif		
TRANSPORT MATIERE DANGEREUSE		n°dep_ORSEC DS_TMD_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_TMD_date	Facultatif		
POLLUTION		EPISODE POLLUTION ATMOSPHERIQUE	n°dep_ORSEC DS_POLATM_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_POLATM_date	Facultatif	
		POLMAR TERRE	n°dep_ORSEC DS_POLMAR TERRE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_POLMAR TERRE_date	Conditionnel	
		POLLUTION ACCIDENTELLE DES EAUX INTERIEURES	n°dep_ORSEC DS_POLACC_date			Facultatif	
DISPOSITIONS SPECIFIQUES	RISQUE RESEAUX DE TRANSPORT	FERROVIAIRE	n°dep_ORSEC DS_ACCIFER_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_ACCIFER_date	Facultatif	
		FLUVIAL	n°dep_ORSEC DS_FLUVIAL_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_FLUVIAL_date	Facultatif	
		PLAN DE GESTION DU TRAFIC (PGT) DEP	n°dep_ORSEC DS_PGT_date			Conditionnel	
		PLAN DE GESTION DU TRAFIC (PGT) ZONAL			Z+nom de la zone_ORSEC DS_PGT_date	Obligatoire	
		SAUVETAGE AÉRO-TERRESTRE (SATER)	n°dep_ORSEC DS_SATER_date			Obligatoire	
		ACCIDENT D'AERONEF SUR AERODROME OU ZONE VOISINE (DSOA)	n°dep_ORSEC DS_DSOA_date			Conditionnel	
		TUNNEL FERROVIAIRE	n°dep_ORSEC DS_TUNNEL F_nom du tunnel_date			Conditionnel	
		TUNNEL ROUTIER	n°dep_ORSEC DS_TUNNEL R_nom du tunnel_date			Conditionnel	
DISPOSITIONS SPECIFIQUES	RISQUE SANITAIRE	EPIZOOTIE	n°dep_ORSEC DS_EPIZOOTIE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_EPIZOOTIE_date	Conditionnel	
		LUTTE ANTI-VECTORIELLE (ARBOVIROSE)	n°dep_ORSEC DS_ARBOVIROSE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_ARBOVIROSE_date	Facultatif	
		PANDEMIES	n°dep_ORSEC DS_PANDEMIE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_PANDEMIE_date	Obligatoire	
		PLAN DE MOBILISATION	n°dep_ORSEC DS_ELARGIE_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_ELARGIE_date	Obligatoire	
		PLANS D'INTERVENTION POUR LES URGENCES DE SANTE PUBLIQUE DANS LES POINTS D'ENTREE (PIUSP)	n°dep_ORSEC DS_PIUSP_date			Conditionnel	
	SAUVETAGE SPECIALISE	SECOURS EN MONTAGNE	n°dep_ORSEC DS_SMO_date			Conditionnel	
		SECOUR EN MILIEU SOUTERRAIN (spéléologie)	n°dep_ORSEC DS_SPELEO_date			Conditionnel	
	RISQUE SITE	GRANDS SITES (stades, parcs d'attractions...)	n°dep_ORSEC DS_SITE_date			Conditionnel	
		GRANDS EVENEMENTS	n°dep_ORSEC DS_EVEN_date		Z+nom de la zone_ORSEC DS_EVEN_date	Conditionnel	
	DIVERS	Contrôle des chiens errants	n°dep_ORSEC DS_CHIENS_date			Facultatif	
		Personnes égarées en forêt	n°dep_ORSEC DS_FORET_date			Facultatif	
PLANIFICATION COMMUNALE	SAUVEGARDE	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - PCS => application SYNAPSE	PCS + nom commune + dpt			Conditionnel	
		PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE - PICS => application SYNAPSE	PICS + nom epci + dpt			Conditionnel	
PLANIFICATION OPERATEURS	SECURITE / SURETE	Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)	PPMS+nom de l'école+commune+dmr+date			Conditionnel	
		Plan d'intervention et de sécurité (PIS)	PIS+nom du site+dpt+date			Conditionnel	
		Plan d'opération interne (POI)	POI+nom du site+dpt+date			Conditionnel	
		Plan d'urgence interne (PUI)	PUI+nom du site+dpt+date			Conditionnel	
		Plan de sauvegarde des biens culturels	PSBC+nom du site+dpt+date			Conditionnel	